



Non réception commande xxxxxxx

Par **Pierre777711**, le **05/10/2022** à **11:09**

Bonjour,

J'avais commandé un meuble sur xxxxxx. La date de livraison estimée indiquée lors de la commande était entre le 03/10 et le 12/10.

Or, bonne nouvelle, un peu plus tôt que prévu, le 27/09, je reçois un mail de XXXXXX m'indiquant que le colis a été remis au transporteur qui doit me contacter pour fixer un rdv pour la livraison.

Sauf que je n'ai jamais été contacté et j'attends toujours mon meuble. Après plusieurs appels au service client, personne n'est capable de me dire si le colis est bien entre les mains du transporteur ou pas.

Ma question : est-ce que je dois attendre après le 12/10 afin d'envoyer un AR au vendeur pour exiger le remboursement de la commande ou je peux le faire dès à présent, une copie du mail de confirmation d'expédition à l'appui ? Sur quel article de loi je peux me baser ?

Merci.

Par **Visiteur**, le **05/10/2022** à **12:21**

Bonjour,

Oui attendez au moins le 12/10. Pour le moment il n'y a pas de faute du fournisseur.